RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 03839
Numéro SIREN : 477 952 717
Nom ou dénomination : ABOULFADAM

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 28118

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ** 2118 DGFiP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise ABOULFADAM — Néant [ ] *
Adresse de l'entreprise 65 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT DENIS

Numéro SIRET * 4 7 7 9 5 2 7 1 7 0 0 0 1 5 - 0 DEC. 2023

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	182 000	012	182 000
		Autres *	014	12 228	016 12 228	
	Immobilisations corporelles *		028	109 166	030 48 554	60 612
	Immobilisations financières * (1)		040	7 500	042	7 500
	Total I (5)		044	310 895	048 60 782	250 112
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	102 205	062	102 205
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	987	070	987
		Autres * (3)	072	3 001	074	3 001
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	43 756	086	43 756
	Charges constatées d'avance *		092	298	094	298
	Total II		096	150 249	098	150 249
	Total général (I + II)		110	461 145	112 60 782	400 362

PASSIF

		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 14 000
	Ecarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132
	Report à nouveau	134 174 286
	Résultat de l'exercice	136 9 081
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 197 367
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 30 883
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 120 487
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N 169 3 149)	172 51 623
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 202 994
	Total général (I + II + III)	180 400 362

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2022

Designation de l'entreprise **ABOULFADAM** — Néant

Exercice N clos le **31/12/2022**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR — 138

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	502 593
Production vendue	Biens		215		214	
	Services		217		218	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires et finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	0
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	502 593

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	393 066
Variation de stock (marchandises)*				236	-41 565
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	578
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* (dont crédit bail : mobilier : 274 immobilier :)				242	48 398
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	2 311	244	3 741
Rémunérations du personnel*				250	79 682
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 531
Dotations aux amortissements*				254	4 929
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	501 364
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 228
Produits financiers (III) 280	0	Charges financières (V)		294	204
		Produits exceptionnels (IV)		296	9 880
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	222
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quindecies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 602
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	9 081

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	9 081	314

REINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles*		322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 2 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 602	
Divers* : dont intérêts excédentaires des comptes courants d'associés 247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC 328	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration art. 239 septies D) 339	257		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

DEDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
[illegible]	986		[illegible]	987	342	
[illegible]	988		[illegible] art. 44 septies A	989		
[illegible] art. 44 [illegible]	327		[illegible] art. 44 quindecies	328		
[illegible]	990		[illegible]	344		
[illegible] art. 44 quindecies [illegible]	345					
[illegible]	991		[illegible]	992		
Dont divers : [illegible]				346	350	
Déduction Exceptionnelles :	art. 39 decies			355		
	art. 39 decies A			643		
	art. 39 decies B			645		
	art. 39 decies C			647		
	art. 39 decies D			648		
	Sinistres (art. 39 decies E)			649		
	art. 39 decies F			356		
	art. 39 decies G			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	10 683	354	

Déficits

Déficits de l'exercice reporté en arrière		356		
* Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	10 683	372

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise **ABOULFADAM** — Neant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	91 000	402	91 000	404		406	182 000	
	Autres	410	6 114	412	6 114	414		416	12 228	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 359	442	6 609	444		446	11 968	
	Installations générales agencements divers	450	42 156	452	42 156	454		456	84 313	
	Matériel de transport	460	5 366	462	5 366	464		466	10 733	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 075	472	1 075	474		476	2 151	
Immobilisations financières		480	3 750	482	3 750	484		486	7 500	
TOTAL		490	154 822	492	156 072	494		496	310 895	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles	500	6 114	502	6 114	504		506	12 228	
Immobilisations corporelles : Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	48	532	1 041	534		536	1 089	
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	15 815	542	19 649	544		546	35 465	
Matériel de transport	550	5 366	552	5 366	554		556	10 733	
Autres immobilisations corporelles	560	581	562	684	564		566	1 266	
TOTAL	570	27 926	572	32 855	574		576	60 782	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées vitrées de poste à poste mises hors service ou sorties dans le patrimoine privé, y compris les produits de la propriété industrielle : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

N°	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values : Court terme *	Long terme : 19 %	Long terme : 15 % ou 12,8 %	Long terme : 0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 219F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciations	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agen. aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	[illegible]	325	381	
	[illegible]	327		
[illegible] personnelles obligatoire de l'exploitant	[illegible]	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	28 962
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	24 144
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Dons perçus ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DGFiP N° 2033-E 2022

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : ABOULFADAM

Neant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Donnees en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	4.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapes	651	
Effectifs affectes a l'activite artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriques, prestations de services et marchandises	108	502 593
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimiles	118	
Plus values de cession d'elements d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattaches a une activite normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	502 593

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote parts de resultat sur operations faites en commun)	115	0
Production immobilisee a hauteur des seules charges deductibles ayant concouru a sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	41 565
Transferts de charges deductibles de la valeur ajoutee	116	
Rentrees sur creances amorties lorsqu'elles se rapportent au resultat d'exploitation	153	
Total 2	144	41 565

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	402 630
Variation negative des stocks	145	
Services exterieurs, a l'exception des loyers et redevances	125	3 266
Loyers et redevances, a l'exception de ceux afferents a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes deductibles de la valeur ajoutee	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote parts de resultat sur operations faites en commun)	148	0
Charges deductibles de la valeur ajoutee afferente a la production immobilisee declaree	128	
Fraction deductible de la valeur ajoutee des dotations aux amortissements afferentes a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins values de cession d'elements d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachees a une activite normale et courante	150	
Total 3	152	405 896

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	138 261

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutee assujettie a la CVAE (a reporter sur les formulaires n° s 1330 CVAE pour les mono-etablissements et sur les formulaires n° s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculee est negative, il convient de reporter un montant egal a 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	138 261

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-etablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de reference CVAE (Report de la ligne 106 ... a 12 mois)	022	502 593
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe economique (art. 223 A du CGI)	026	
Periode de reference du	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 a 148 des charges deductibles de la valeur ajoutee, afferente a la production immobilisee declaree ligne 143, portee en ligne 128

Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 1330 CVAE-NOT-SD (§ *Repartition des salaries*) et dans la notice n° 2033 NOT-SD (§ *Cotisation fonciere des entre... qualification des effectifs*)

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2022

Exercice ouvert le 01/01/2022 Et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition [X]

Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]

SIPME (nouvelles), cocher la case ci-contre [ ]

Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209 0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION

Désignation : ABOULFADAM
SIRET : 65 RUE DE STRASBOURG
Adresse de la société : 93200 SAINT DENIS
47795271700015

Adresse du siège social

Ancienne adresse

N° téléphone

B ACTIVITE

Activités exercées : ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case* [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal — Déficit

Bénéfice imposable à 15 : 10 683 — Résultats de cessions, concessions ... brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 1 ...

2. Plus-values — PV à long terme imposables à 15 — PV à long terme imposables à 19

Art. ... PV imposables à 19 — PV à long terme imposables à 1 — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies) [ ] — Jeunes entreprises innovantes [ ] — Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [ ] — Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) [ ]

Entreprises nouvelles (art. 44 septies) [ ] — Zones franches d'activités (art. 44 quaterdecies) [ ] — Zone de restructuration de la défense (art. 44 tendecies) [ ]

... [ ] — Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 octodecies) [ ] — Autres dispositifs [ ]

Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré — PV exonérées relevant du taux à 15 :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) [ ]

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Sur les revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Sur les revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit ... de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Pour les autres soumises à la contribution de 2,5

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration [ ]

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe [ ]

Nom et adresse de société tête de groupe

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON — Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF : [ ] Désignation du prestataire

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR Tél 09.53.33.60.18	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
N° d'agrément du CGA : CGA [ ] Viseur Conventionné [ ] Tél :	Date : 30/05/2023 Lieu : SAINT DENIS Qualité et nom du signataire : M. Jamaa ABOULFADAM GERANT

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL " ABOULFADAM "

Societe a responsabilite limitee au capital de 7 000 €
Siege social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R C S BOBIGNY B AGO-23

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons reunis en assemblee generale afin que, conformément aux dispositions legales et reglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Decembre 2022, et vous rendre compte de l'activite de notre societe pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a ete envoye, avec le present rapport, tous les documents presents par la loi, a savoir :

- le bilan,
- le compte de resultat,
- l'annexe,
- le texte des resolutions soumises a votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un benefice de 9 081 €, après deduction des amortissements et provisions reglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report a nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice, notre chiffre d'affaires H.T. s'eleve donc a : 502 593 €.
Le montant des salaires s'eleve a 79 682 €.
Les charges d'exploitation se sont elevees a 501 364 €, soit un resultat d'exploitation beneficiaire de 1 228 €. Et un resultat bénéficiaire de l'exercice de 9 081 €.

Nous esperons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2023.

Aucun evenement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porte a votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le benefice de l'exercice de la façon suivante soit 9 081 €.

- Dans le poste Report a Nouveau pour : 9 081 €.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner a la gerance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez a vous prononcer.

Le gerant

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL " ABOULFADAM "

Societe a responsabilite limitee au capital de 7 000 €
Siege social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R.C.S BOBIGNY B 477 952 717

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente Juin, a dix huit heures, les associes de la Societe, « ABOULFADAM », Societe a Responsabilite Limitee, au capital de 7 000 €, se sont reunis en Assemblee Generale ordinaire audit siege sur les convocations qui leur ont ete adressees par la gerance.

L'assemblee est presidee par Monsieur ABOULFADAM Jamaa, gérant associé, présent et acceptant.

Le president constate qu'est present en dehors de lui titulaire de 50 parts,

Monsieur ABOULFADAM Brahim, titulaire de 50 parts. Que le total des parts presentes est de 100 parts.

En consequence, le president declare que l'assemblee est en etat de délibérer a titre ordinaire.

Ces documents ont ete adresses aux associes quinze jours avant la date de la presente assemblee :

- le rapport de gestion de la gerance sur la situation et l'activite de la societe au cours de l'exercice.

- le compte de resultat, l'annexe et le bilan relatifs a cet exercice.

- le texte des résolutions soumises a l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblee est reunie pour deliberer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gerance sur les operations et les comptes de l'exercice.

- Approbation de ces comptes et quitus a la gerance pour l'exécution de son mandat.

- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

- Affectation des resultats de l'exercice clos au 31 Decembre 2022

- Questions diverses

Apres lecture des rapports de la gerance les resolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivite des associes, apres avoir entendu la lecture du rapport du gerant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont présentes par la gerance

Elle donne quitus au gerant pour l'exercice écoule

Cette resolution est adoptee a l'unanimite.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivite des associes approuve la proposition de la gérance et decide d'affecter le resultat beneficiaire de l'exercice qui s'eleve à 9 081 € de la façon suivante

- Dans le poste Report à Nouveau pour 9 081 €

Cette resolution est adoptée a l'unanimite.

Aucune autre question n'étant a l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levee

De tout ce qui precede, il a ete dressé procès-verbal, signé par la gerance et les associés présents

Monsieur ABOULFADAM Jamaa

Monsieur ABOULFADAM Brahim